



Juillet 2004

Journal gratuit
édité par
l'association

Numéro 05

Édité à 440 exemplaires

Sommaire :

- P2 : Rétrospective de Bien Vivre à...
- P3 : La Guiroune
- P3 : Attention disparition en cours
- P4 : C.R. sur les « mots de Gurs »
- P4 : C.R. sur « les inondations »
- P4 : C.R. du concert de Mifaget
- P5 : Journées du patrimoine
- P6 : J'ai mal à mes montagnes
- P7 : « Coup de gueule » –reprise-
- P8 et 9: Courriers du Groupement Pastoral et Société de Chasse
- P10 : Courrier de BVBCM au Maire
- P11 : Réponse du Maire à BVBCM
- P12 : Lettre à le Préfecture
- P13 : Réponse de la Préfecture
- P14 : Il y 60 ans....
- P14 : La biodiversité
- P15 : Le piéton brugeois
- P15 : 2004, l'année...

EDITORIAL

Qui n'a pas fredonné, dans les années 70, la chanson de Jean Ferrat « **Que la montagne est belle...** » ? De nombreux habitants de notre commune pouvaient, alors, partager la vision du chanteur quand ils parcouraient les sentiers de nos montagnes, à la seule force du mollet, dans l'ambiance bucolique des troupeaux paissant en paix sous la surveillance d'un berger. Nostalgie d'une époque révolue...

Trente ans après, y aurait-il donc du changement ? Vu du village tout semble immobile mais, en s'approchant plus près, on remarque les traces évidentes que la pression humaine actuelle fait subir à ce milieu naturel. De nouvelles et nombreuses pistes balafrent les pentes herbeuses autorisant ainsi l'accès aux engins à moteur sur certains sites, jusque là réservés aux marcheurs. Financées par des fonds publics et initialement conçues pour l'usage exclusif des membres du groupement pastoral, ces pistes sont aujourd'hui ouvertes à tous, en l'absence de réglementation municipale. **Ce qui est regrettable et, à coup sûr, dommageable pour l'environnement.**

A notre présidente Françoise Gady-Larroze qui s'inquiétait de cette situation dans son article « **coup de gueule** » paru dans la dernière édition de notre journal, le Groupement pastoral et la Société de chasse ont répondu par un courrier cosigné de leurs présidents respectifs en date du 28 janvier 2004.

Jugez vous-même l'arrogance et la désinvolture que ces messieurs montrent à l'égard des promeneurs qui s'aventurent en toute légalité, quoiqu'ils en disent, dans nos montagnes.

Devant la passivité incompréhensible du maire, pourtant directement mis en cause dans cette affaire, notre association a décidé de lui préciser explicitement ses griefs par un courrier en date du 21 avril 2004. Par ailleurs, une lettre a été envoyée au préfet..

A la surprise générale, le maire a répondu à notre courrier ! Il est en progrès en matière de communication écrite...A moins qu'il n'ait fait l'objet d'une pression insistante pour tenter de désamorcer une polémique mal engagée par certains de ses amis. En tout cas, le maire admet l'existence d'une « problématique très complexe... » et se répand dans l'autosatisfaction dont il est coutumier ! Peut-être est-ce là une manière de « botter en touche » pour ne rien faire ?

A vous de juger en lisant la copie de l'ensemble de ces lettres. en pages intérieures.

En résumé, que demande notre association « *Bien vivre à Bruges Capbis Mifaget* » ?

1. **Le droit pour tout citoyen de se promener à pied, en toute liberté dans les montagnes de Bruges** (sauf cas particuliers liés à la sécurité) . Il est à noter que ce droit est admis de fait grâce à l'aménagement prochain du fléchage de sentiers touristiques dont le projet fut initié, élaboré et promu par François Lescloupé auprès de la Communauté de Communes afin d'en obtenir le financement. Pour mémoire, il s'agit là du seul projet proposé par la commune de Bruges. Il a été voté haut la main, en l'absence de nos deux représentants...(MM De Canet et Lagarde)
2. **La réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans ces espaces naturels et les moyens matériels nécessaires pour la faire appliquer efficacement.**
3. **L'étude rigoureuse sur le plan environnemental et l'approbation du conseil municipal pour la création de toute nouvelle piste** surtout si celle-ci est destinée à des fins ludiques ou sportives tel le projet de « montée impossible » fomenté par certains au dessus du petit village de Capbis .

Pierre Aubuchou

« RETROSPECTIVE DES ACTIVITES DE BVBCM »

Le 22 mai 2001 une réunion publique permit la création de l'association « *Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget* » qui s'est donné les moyens de réfléchir dans un cadre démocratique et citoyen au travers de différentes commissions, à l'évolution et à la place que peut prendre une commune rurale, aujourd'hui, dans notre monde sans cesse en mouvement. Elle a participé jusqu'à ce jour à la promotion de la culture, du patrimoine et de l'histoire de nos villages par les animations qui ont été organisées durant ces trois années.

✓ **juillet 2001**

Marche sur le Chemin de St Jacques de Compostelle de Bruges à Ste Colome avec pique nique.

✓ **octobre 2001**

Edition **JOURNAL numéro 0.**

✓ **octobre 2001**

Fête des associations suivie d'une soirée garburade ».

✓ **novembre 2001**

Conférence à Mifaget « les chemins de St Jacques dans l'histoire de nos trois villages » par Pierre Marque et Françoise Gady Larroze.

✓ **décembre 2001**

Réunion débat public, salle de l'Asile à Bruges, sur « l'aménagement de la RD35 dans la traversée de Bruges et Mifaget » avec commentaire d'un sondage réalisé par Pierre Aubuchou.

✓ **février 2002**

Conférence sur les oiseaux, à Capbis, animée par Eric Kobierziski et Dominique Rannou.

✓ **avril 2002**

Conférence salle de l'Asile à Bruges sur les toxicomanies animée par le Docteur Puertolas du centre d'intervention en alcoologie et toxicomanie de Pau.

✓ **mai 2002**

Edition du **JOURNAL numéro 1.**

✓ **juin 2002**



Ballade sur les chemins des forges, visite de l'ancienne forge d'Arthez d'Asson et projection vidéo avec la participation de l'association Fer et Savaire-Faire.

Assemblée générale de l'Association et soirée grillades.

✓ **août 2002**

Grand jeu de piste et soirée grillades avec la participation du camping le Landistou.

✓ **octobre 2002**

Jeu de piste pour deux classes du collège de Nay.

✓ **décembre 2002**

Soirée débat, salle de l'Asile à Bruges, sur « le tri sélectif », avec la participation de Stéphanie Jean

« ambassadrice du tri ».

✓ **février 2003**

Edition du **JOURNAL numéro 2.**

✓ **Du 1er février au 31 mars 2003**

Exposition de Pierre Louis Giannerini « Sur les chemins de Compostelle » en collaboration avec la « **GALERIE DU PÈLERIN** ».

✓ **mars 2003**

Conférence à l'église de Mifaget « Sur les chemins de Compostelle » Pierre Louis Giannerini.

✓ **mai 2003**

Réunion, salle de l'Asile à Bruges, sur la gestion de l'eau potable animée par Henri Pages de l'association des consommateurs et usagers communautaires de la Vath-Vielha.

✓ **mai 2003**

Concert à l'église de Mifaget, de la chorale Exultate.

✓ **août 2003**

Soirée grillades au Padoin de Bignaou chez la présidente de l'association Françoise Gady Larroze.

✓ **septembre 2003**

Edition du **JOURNAL numéro 3.**

✓ **septembre 2003**

Assemblée générale de l'association.

✓ **septembre 2003**

Participation de « *Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget* » au vide grenier de Bruges Sports.

✓ **novembre 2003**

Journée « regards sur l'eau », salle de l'Asile à Bruges, suivi d'un dîner « poule au pot » avec orchestre.

✓ **janvier 2004**

Edition du **JOURNAL numéro 4.**

✓ **janvier 2004**

Projection et débat, salle de l'Asile à Bruges « les mots de Gurs ».

✓ **février 2004**

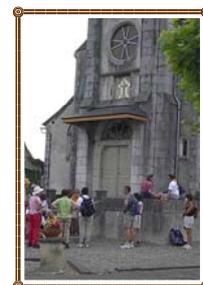
Conférence et projection à Capbis sur les inondations avec l'association Géode.

✓ **mars 2004**

Visite des tourbières de Buzy avec commentaires de Françoise Gady Larroze

✓ **mai 2004**

Grand concert à l'église de Mifaget par les chorales Exultate et Paroles en l'Air.



LA GUIROUNE



Endroit agréable, avec son lavoir, nous aimons y passer après-midi et soirées.

Le fait d'être légèrement en retrait des habitations et la proximité de l'eau en font un lieu privilégié pour nous y rencontrer.

Mais depuis quelques temps, cette quiétude est troublée par un amoncellement de plus en plus fréquent de déchets en tout genre.

Après s'être lamentés sur l'état des lieux, le râteau et le sac poubelle furent la meilleure solution à ce problème.

Les poubelles ne pourraient-elles être plus souvent vidées et mieux disposées pour permettre à tous les utilisateurs de préserver ce padouin ?

Merci ...

Quelques jeunes de Bruges



Attention, disparition en cours

L'anguille est le dernier poisson migrateur encore très présent sur le bassin Seine Normandie. Elle remonte très loin à l'intérieur des terres, dans les rivières.

Aujourd'hui on la rencontre de moins en moins.

A certains endroits, leur nombre a diminué de moitié en une dizaine d'années à cause de l'augmentation de la pollution des eaux.

Le Landistou regorgeait d'anguilles autrefois ... Cette rivière a malheureusement été sinistrée par la pollution industrielle et ménagère de ces trente dernières années !

Les anguilles sont-elles condamnées à cours terme, comme de nombreux autres animaux des cours d'eau ?



« LES MOTS DE GURS »

L'espace d'une soirée, le vendredi 30 janvier 2004, la salle d'Asile de Bruges s'est transformée en lieu de mémoire, avec la projection du film « Mots de Gurs », produit par l'Amicale du Camp de Gurs et réalisé par Jean-Jacques Mauroy de la CUMAMOVI.

Devant un public ému et attentif, Claude Laharie, historien, a captivé l'auditoire par la qualité de ses commentaires illustrant la tragique histoire de ces hommes et femmes, jeunes et vieux, espagnols, brigadistes internationaux, juifs allemands et français; gitans, qui ont transité par le petit village béarnais de Gurs.

Dans un camp construit à la hâte en 1939 pour une capacité de 18500 personnes, ce sont exactement 60559 hommes ou femmes qui ont été enfermés derrière les barbelés. Certains y sont morts, d'autres ont été contraints de partir pour leur dernier voyage vers les camps d'extermination nazis.



LE RISQUE INONDATION



Malgré le froid hivernal, une assistance nombreuse a assisté à la conférence-débat sur « **le risque inondation** », le 20 février 2004 à Capbis.

Un film de Jean-Marie Bertineau, intitulé « Chronique d'une catastrophe annoncée » a servi de support au débat, animé par Christian Lajournade, géologue conseil du bureau d'étude GEODE.

Des exemples parlants, pris dans la vallée d'Ossau, ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte le « risque inondation » dans tous les projets communaux.

Photos et cartes, apportées par Norbert Poeydebat, nous ont rappelé que Bruges n'était pas à l'abri des inondations de l'Arrec ou du Landistou, et que la plus grande vigilance s'impose pour tout ce qui concerne le lit de ces cours d'eau, particulièrement en amont du village.

CONCERT A L'EGLISE DE MIFAGET

Cette année encore, dans la soirée du vendredi 14 mai, la petite église de Mifaget a résonné de magnifiques voix.

Le chœur Exultate, de Lescar, déjà invité en 2003, a connu un grand succès auprès d'une centaine d'auditeurs, avec un programme éclectique, mêlant morceaux classiques et adaptations d'œuvres venues parfois d'horizons lointains.

Dans un style différent, l'ensemble vocal d'Asson, Paroles en l'Air, venu en voisin, a été applaudi tout aussi chaleureusement.

Les chanteurs se sont retrouvés autour du désormais traditionnel casse-croûte de fin de spectacle et, l'ambiance était au rendez-vous, avec les voix mêlées des amateurs et des professionnels.



JOURNEES DU PATRIMOINE

Lettre ouverte à tous les habitants de Bruges-Capbis-Mifaget.

Dans le cadre des journées du patrimoine, les 18 et 19 septembre, l'association « *Bien vivre à Bruges Capbis Mifaget* » organise un parcours découverte du petit patrimoine des trois communes.

Cela consistera à montrer aux personnes qui seront intéressées, ici un vieux moulin, un portail, un puits, mais aussi une armoire, un buffet, un sol, des outils anciens, du matériel agricole, etc.

Toutes les personnes qui possèdent un objet ou qui sont propriétaire d'un édifice ou d'une partie intéressante d'un bâtiment et qui souhaitent le présenter aux visiteurs sont invités à nous contacter.

- Dominique RANNOU au 05 59 71 05 96 rannoud@tiscali.fr
- Sophie ESCUDE-QUILLET au 05 59 71 01 71 jm.escude@wanadoo.fr

Pour le parcours, nous préparerons un dépliant indiquant le lieu où l'on peut voir ces souvenirs du passé de nos trois communes.

Les exposants auront simplement à recevoir les visiteurs, leur raconter l'histoire de l'objet qu'ils font découvrir et éventuellement à noter le nombre de personnes qui sont passées.

Pourquoi ne pas redonner vie à tous ces objets qui ne sont pas classés monuments historiques mais qui représentent souvent un moment de la vie de nos ancêtres, un reste du passé, un souvenir d'enfance.

L'association « *Bien vivre à Bruges Capbis Mifaget* » a également pour but la rencontre et le dialogue entre tous les habitants des trois communes et espère que par ce moyen les nouveaux arrivants feront quelques rencontres et découvriront l'histoire et la vie de nos anciens..

Nous comptons sur chacun d'entre-vous.

« J'AI MAL A MES MONTAGNES »

Lors d'une récente randonnée au pic de Merdansou, j'ai découvert avec stupeur la dégradation irréversible de nos montagnes résultant de la construction d'une piste de quad sur les chemins séculaires du col d'Isou et du col de Nabails. Brugeois de cœur et parisien par nécessité professionnelle, j'aime ces montagnes comme on peut aimer un être cher dont on est souvent éloigné et la vision de ce saccage m'a profondément attristé.

Les autorités compétentes traiteront les aspects juridiques de ces travaux financés par des fonds publics, et je me limiterai en cette matière à rappeler que le droit français n'est pas un droit coutumier, comme il en est fait mention dans un courrier destiné à l'association BVBCM.

La justification économique de cette piste est bien fragile. Le soutien financier à l'élevage de montagne est, certes, nécessaire pour maintenir la vie dans les estives, mais il existe d'autres logiques moins coûteuses que celle du tout mécanique et de la destruction systématique de la montagne. Je sais que cette opinion est partagée par certains éleveurs brugeois - ils sont les dignes héritiers de la tradition pastorale béarnaise, de vrais paysans au sens le plus noble du terme et méritent le respect.

Je suis particulièrement sensible à la fréquentation de la montagne de Bruges par les randonneurs de toutes sortes et afin d'éviter de me faire traiter de randonneur en pantoufles (voir les courriers parvenus à notre association), je précise que j'ai parcouru des dizaines de voies d'escalade prestigieuses dans les Pyrénées (Sud-Est à l'Ossau, face Nord du Vignemale, arêtes du Balaïtous, aiguilles d'Ansabère...). Cependant, quand je pense aux Pyrénées, la première image qui me vient à l'esprit n'est pas celle de ces sommets mythiques mais celle des montagnes de nos villages (Durban, Merdansou, Jaout...), les montagnes de ma jeunesse jusqu'à présent miraculeusement préservées,

que j'ai gravies pour la première fois il y a plus de trente ans avec mes copains brugeois et que je revisite régulièrement avec autant de plaisir. Il m'arriva d'ailleurs de m'y perdre dans le brouillard en bonne compagnie, n'est ce pas Monsieur le Maire ?

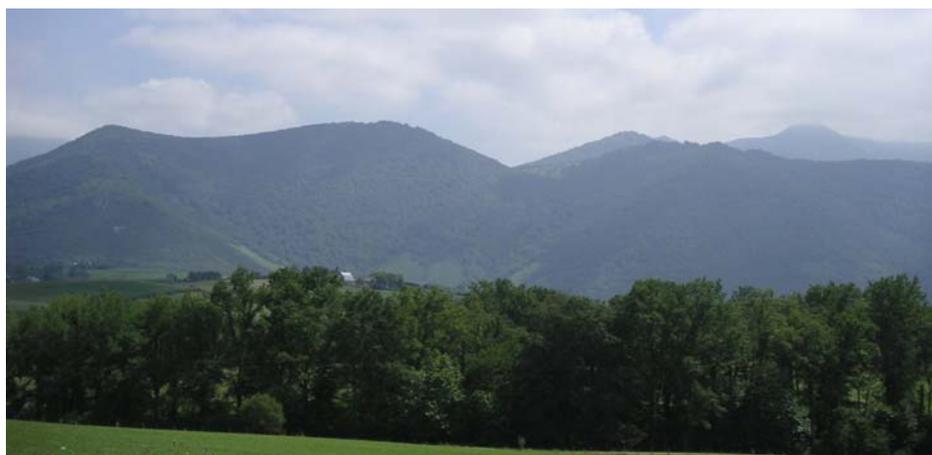
Ces montagnes sont la véritable richesse de Bruges. Dès le début du vingtième siècle, elle furent décrites dans le guide du docteur Boisson, repris ensuite dans le fameux guide Ollivier qui sert encore de bible à beaucoup de pyrénéistes : « Ces montagnes aimables et pittoresques possèdent le charme de la solitude : l'on y rencontre guère que des troupeaux de moutons ou de vaches et parfois leur berger... Ces charmants avant-monts pyrénéens sont bons pourvoyeurs de membres pour le Club Alpin Français... ».

Nos montagnes sont donc appréciées depuis fort longtemps par les randonneurs et la construction d'une piste de quad ne peut être considérée que comme un sacrilège par les vrais pyrénéistes. Les montagnes de Bruges n'appartiennent pas plus aux brugeois, qu'aux bergers, qu'aux chasseurs, qu'aux randonneurs, elles font partie d'un patrimoine naturel commun exceptionnel que les générations précédentes nous ont légué et qui doit être légué intact aux générations futures.

J'encourage tout ceux qui sont opposés à ce massacre de la montagne à le faire savoir afin que les dégâts s'arrêtent là, que les pistes déjà tracées soient exclusivement réservées aux éleveurs et que les marcheurs puissent continuer à fréquenter ces espaces en toute quiétude et en toute sécurité.

Je suis triste, car on a vraiment fait du mal à nos montagnes et je ne comprends pas ceux qui ont pris cette responsabilité.

Pierre Gadiou



« COUP DE GUEULE »

J'aime beaucoup la montagne et particulièrement les montagnes de Bruges. Quel luxe de pouvoir, à quelques kilomètres de sa maison, retrouver très vite les hêtraies touffues, plus haut les landes à genévriers, plus haut encore les pâturages, en grimpant sur des sentiers très anciens, tracés il y a très longtemps par des charbonniers et surtout des bergers ! Quelle récompense pour l'effort consenti, d'arriver en haut du Merdanson et de contempler la beauté du panorama, l'harmonie des paysages dessinés par des activités pastorales séculaires !

Quelle déception pour moi, en cette fin d'été, alors que je débouchais du sentier étroit et si bien ombragé, sur la clairière du col de Nabails, de découvrir la blessure infligée à la montagne par une piste de quad ! Deux à trois mètres d'emprise sur des versants raides, rochers dynamités, blocs repoussés sur l'aval de la pente qui n'attendent que le prochain orage pour tomber plus bas, végétation arrachée, bordures labourées et non consolidées. Et le tout jusqu'en haut du col de Pan ! Le Merdanson en a réchappé de justesse !

Mes réflexes professionnels m'amènent aux questions suivantes :

- ♦ Quel sera l'état de cette piste à la fin de l'hiver, après pluie et neige ? Qui va payer l'entretien ?
- ♦ A quoi et à qui va servir cette piste. ? Bien sûr aux bergers. C'est un métier difficile, et le pastoralisme est le garant de la survie de la montagne, montagne qui a besoin des troupeaux. La tâche des éleveurs doit être facilitée au maximum.
- ♦ Était-il vraiment nécessaire de dégrader pour autant des versants aussi sensibles à l'érosion ?

Si la fréquentation de la piste par les quads des bergers peut se justifier, celle des autres utilisateurs me pose problème, étant donné la fragilité du milieu, et le danger de dégradation supplémentaire des versants. Il se trouve que je suis revenue plusieurs fois dans ce secteur, à pied, et que les quads que j'y ai rencontrés n'avaient pas des bergers comme occupants ! Certains ramassaient des champignons... Voilà pourquoi je ne suis pas dupe.

Si cette piste est réservée aux éleveurs, pourquoi n'y a-t-il pas un système pour interdire l'accès en quad à tous autres utilisateurs (chaîne, blocs. ...)?

J'ai lu les articles parus dans la presse à ce sujet. Je pense que le journaliste était mal informé car, renseignements pris, la Direction de l'Environnement n'est pas venue sur cette piste et n'a donc pas pu conclure à « l'absence d'impact sur l'environnement ».

La montagne est notre richesse à tous, chacun a le droit de la fréquenter, mais pas à n'importe quel prix.

Françoise Gady Larroze

**REPRISE DE L'ARTICLE DE BVBCM N°4
DE JANVIER DERNIER**



SOCIETE DE CHASSE
GROUPEMENT PASTORAL DE BRUGES

LE 28/01/2004

Madame GADY LARROZE Françoise
Président de l'Association « Bien vivre à BRUGES »

64800 BRUGES

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir alertés sur la fréquentation intempestive de nos territoires.

Vous trouverez ci-joint la lettre que nous adressons à Monsieur le Maire de BRUGES, à effet de faire cesser ces troubles de faits dont nous sommes victimes.

Afin que ce document ait le plus d'impact possible nous vous remercions de le publier dans son intégralité en droit de réponse dans votre prochaine parution.

Nous nous permettons de vous joindre les photos des vaches béarnaises que nous allons réintroduire, de telle sorte qu'elles soient identifiables par l'ensemble de nos concitoyens ; ces photos seront à propos pour illustrer notre droit de réponse.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant une fois encore de votre entière collaboration,

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Président du
Groupe Pastoral
de Bruges.

JMS.

Le Président
de l'Amicale des chasseurs

Larroze



notre autorisation. Cette fréquentation pose certes le problème du trouble porté à la jouissance paisible que nous pourrions espérer mais également pose le problème beaucoup plus préoccupant de la responsabilité. Vous y serez sensible, Monsieur le Maire, en votre qualité d' élu local. Effectivement, le promeneur non ayant droit, non accompagné par un ayant droit ou par un professionnel diplômé d'Etat (conformément à la réglementation en vigueur relative aux sports en pleine nature) et non identifié court des risques en divaguant ainsi sur ces territoires. Comme le souligne Madame GADY-LARROZE, lors d'un orage il se pourrait tout à fait que « des rochers dynamités, des blocs repoussés sur l'aval tombent plus bas » d'autant plus que comme Madame GADY-LARROZE le dit pertinemment « la végétation est arrachée et les bordures labourées ». En outre, vous pouvez imaginer que bien d'autres risques plus sérieux peuvent être encourus par ces promeneurs amateurs non encadrés, non identifiables, silencieux car non motorisés et livrés à eux mêmes dans ces territoires austères. Il pourrait s'agir de chutes d'arbres lors de travaux d'abattage, enlèvement des tennis ou pantouffles dans les pistes démesurément boueuses, rencontres fortuites avec la faune sauvage (sangliers ou ours, vous n'ignorez pas que nous sommes en zone de réintroduction de l'ours depuis 1999), face à face avec le Patou des Pyrénées que nous avons réintroduit pour protéger nos moutons en collaboration avec la DIREN Midi-Pyrénées. En outre, nous sommes en train de réintroduire la Vache Béarnaise, seule capable d'affronter le plantigrade et par la même, seule à même de protéger ses congénères, le tout en collaboration avec le Conservatoire des vieilles espèces, sans parler des risques d'accident de chasse. Ce qui nous inquiète en plus, c'est que ces gens là ne vont pas se promener les jours de non chasse, mais quand cela leur plaît. Vous comprendrez qu'ils ne se sentent pas concernés par la réglementation draconienne régissant la chasse sur ces territoires. Le risque pourrait être aussi l'effondrement soudain d'une des cabanes ou autres installations que nous avons restaurées ; ce pourrait être aussi un tragique accident lors d'une journée d'écobuage ou de tirs de mine, une ingestion d'eau non certifiée potable dans un de nos abreuvoirs qui sont destinés à l'alimentation exclusivement animale

Monsieur le Maire, devant la gravité des risques encourus par ces promeneurs, et face à la responsabilité délictuelle qui nous incombe aux termes des articles 1384 à 1386 du Code Civil, nous vous demandons en votre qualité d' élu local investi du pouvoir de police, de prendre un Arrêté Municipal.

Il s'agira de rappeler l'interdiction faite aux non ayants-droit de se promener sur le territoire que nous utilisons sans notre autorisation.

Comptant sur votre diligence et persuadés que vous avez mesuré l'urgence de la situation,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre profond respect.

Le Président du R.P.
de Bruggs
AHS

Le Président
de l'Amicale des chasseurs
Lauterbach

Françoise Gady-Larroze
Présidente de l'Association « Bien vivre
à Bruges Capbis Mifaget »

Bruges le, 20.04.04

à

Monsieur le Maire
de Bruges Capbis Mifaget

Objet : **piste pastorale du col de Pan.**

Référence : courrier du 28.01.2004 cosigné par la Société de chasse
et le Groupement pastoral de Bruges Capbis Mifaget.

Monsieur le Maire,

N'ayant eu aucune explication de votre part quant à votre position et celle du Conseil Municipal, au sujet du courrier référencé (dont je suis destinataire en copie) qui fait suite à l'article « Coup de gueule » paru dans le journal n° 4 de l'Association « Bien vivre à BCM », je me permets d'attirer votre attention sur la gravité de la situation.

Au bout de deux mois, votre silence sur cette affaire paraît éloquent et je le prends pour une approbation, d'une part, du « magistral mais inepte cours de gestion patrimoniale des montagnes » que vous ont donné les deux signataires et, d'autre part, de la demande insistante que ces mêmes signataires vous font de prendre un arrêté municipal réglementant la circulation des promeneurs « à pied » sur les territoires communaux de montagne.

Notre association n'a jamais souhaité remettre en cause le bien fondé et l'intérêt de la piste du col de Pan si celle-ci rend un service réel aux éleveurs utilisant les pacages du Merdanson. Cependant, cette piste ayant été financée dans le cadre d'un CTE et avec l'aide de subventions du FEOGA (donc soumise à un cahier des charges de protection de l'environnement), je suis en droit de me demander si sa réalisation technique et surtout l'absence de toute limitation de son accès aux seuls véhicules des bergers dans l'exercice de leur profession est bien conforme à la protection de l'environnement... J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit de crédits publics utilisés sur le territoire communal.

L'arrêté municipal que vous demandent de prendre le Groupement pastoral et la Société de chasse me semble illégal sur au moins trois points :

- il leur permet de s'approprier en exclusivité des territoires communaux au mépris de l'article 6 du cahier des charges de la convention du 17.12.1979 (« la commune possède l'ensemble des droits autres que ceux de l'exploitation des pâturages... »)
- il bafoue le droit de tout citoyen de pouvoir se promener à pied, en toute liberté, sur ces territoires (sauf bien entendu dans certains cas particuliers liés à la sécurité),
- il ne réglemente pas la circulation des véhicules terrestres dans ces espaces naturels (Article R.331.3)

Voudriez-vous me faire connaître, monsieur le maire, votre décision et celle du Conseil Municipal à ce sujet ?

La loi du 03.01.1991 confère au maire une compétence accrue en matière d'environnement et en particulier sur la circulation des véhicules à moteur sur les espaces naturels. Auriez-vous délégué cette compétence au Groupement pastoral et à la Société de chasse ?

Cette affaire me semble extrêmement grave à plusieurs niveaux :

- non respect de la loi,
- interrogations sur l'utilisation réglementaire de fonds publics,
- délégation de fait de compétences et pouvoirs communaux à des structures privées (Groupement pastoral et Société de chasse),
- mépris des autres citoyens.

En l'absence de réponse claire de votre part dans un délai correct, l'association « Bien vivre à Bruges Capbis Mifaget » informera nos concitoyens et alertera les instances de contrôle.

Veillez agréer, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Copie pour information à :

Françoise Gady-Larroze

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Office National des Forêts



DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



MAIRIE
DE
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
64800

BRUGES.CAPBIS.MIFAGET, le 06 mai 2004

Madame GADY-LARROZE Françoise
Présidente de l'Association « Bien Vivre »
64800 BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

Madame,

Je fais suite à votre courrier en date du 21 courant.

Vous vous étonnez de mon silence durant ces deux derniers mois, mais je tiens à vous préciser qu'il va me falloir plus de deux mois pour dépoussiérer ce bail de 1979. Je pense que vous êtes apte à vous rendre compte de la complexité du dossier qui mêle tout à la fois des notions de droit public, de droit privé et de droit coutumier.

En conséquence, ne me sentant pas aussi compétant que vous pour régler le problème en 41 lignes, j'ai décidé de consulter divers partenaires.

- 1 – La Préfecture des Pyrénées Atlantiques (contrôle de légalité)
- 2 – Réunion du 18 mars 2004 : Monsieur Cantegrel, Directeur de l'ONF et ses deux collaborateurs Mrs Doussine et Lacrouts, Monsieur Bibal (GIC Montagne), le Groupement Pastoral de Bruges et la Société de Chasse.
- 3 – Un avocat spécialisé en droit rural et européen.
- 4 – Monsieur Lescloupé, Vice Président de la Commission Montagne, a travaillé efficacement à l'élaboration d'un projet, en collaboration avec l'ONF, pour la mise en valeur de ces territoires par l'aménagement des sentiers touristiques. Ce dossier rentre dans un programme de la Communauté de Communes qui a toute compétence en matière de randonnée sur nos territoires, suite à la délibération en date du 26 juillet 2003
- 5 – Consultation des Maires des communes voisines concernées car la particularité des montagnes de Bruges, c'est que ce sont des propriétés privées cadastrées à Asson, Louvie-Juzon et Castet.

Vous voyez, Madame, que j'ai pris l'entière dimension de votre problématique.

Il est évident que la Commune possède un important patrimoine forestier dont l'exploitation rationnelle et moderne nécessite la construction de routes et de pistes forestières, et un Groupement Pastoral pour l'entretien des montagnes. Il faut considérer que ces pistes doivent rester conformes au but pour lequel elles ont été construites, c'est à dire la mise en valeur forestière et pastorale.

Place Gaston Phébus

Té

Mais il convient de veiller à ce que leur fréquentation ne puisse constituer un danger pour la sécurité et que ces pistes, si elles sont utiles à l'exploitation communale, elles ne doivent pas risquer de mettre en péril les équilibres naturels et notamment, causer un dérangement à la faune sauvage et une nuisance à la flore en permettant une pénétration excessive des véhicules. J'y veillerai très fermement.

Ceci dit, je tiens à vous préciser qu'à part votre « coup de gueule » qui me semble plus personnel qu'associatif, je n'ai à ce jour recueilli aucune doléance de quelques citoyens que ce soit, Brugeois ou touriste.

Au contraire, pour m'être rendu sur les lieux, à plusieurs reprises et avoir rencontré bon nombre de randonneurs, j'ai eu l'agréable surprise d'obtenir de multiples félicitations pour la gestion de cet espace. Je n'ai encore eu, à ce jour, aucun reproche. Je précise qu'il ne m'est jamais venu à l'esprit d'exclure qui que ce soit. En revanche, ma responsabilité est la sécurité de tous, personnes et biens.

En espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Xavier de CANET

Mme GADY-LARROZE Françoise
Présidente de l'Association Bien Vivre
A Bruges-Capbis-Mifaget

à
Monsieur le Préfet des Pyrénées-
Atlantiques

Objet : pistes de
montagne à Bruges

Bruges le 8 juin 2004

Monsieur le Préfet,

Présidente de l'Association Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget, je tiens à vous faire part de l'extrême inquiétude des membres de l'association ainsi que d'autres habitants de nos trois villages quant à l'avenir des montagnes de Bruges-Capbis-Mifaget.

Depuis un an, plusieurs faits nous paraissent assez graves pour que nous vous alertions :

-la destruction systématique des sentiers montagnards et leur remplacement par des pistes de quads

-les dégâts environnementaux liés à ces pistes : érosion sur pentes fortes en milieu très fragile.

-la non réglementation de circulation des quads sur ces pistes soit-disant pastorales et financées par le FEOGA et un CTE.

-l'attitude du Groupement Pastoral de Bruges et de l'Association des Chasseurs de Bruges qui demandent au maire d'interdire l'accès à la montagne à tous les « non ayant-droit » ou de subordonner l'accès à une autorisation des ayant-droit.

-l'attitude du maire de Bruges-Capbis-Mifaget, qui reste extrêmement « floue » et ne répond pas vraiment à nos questions en particulier concernant l'usage des pistes.

-le projet d'une « montée impossible » au-dessus du village de Capbis.

En tant que citoyens aimant notre montagne, nous ne voulons pas assister impuissants à une dégradation d'un environnement jusque là préservé et la voir devenir, sous le faux prétexte d'un développement pastoral, un espace de loisirs motorisés.

Nous vous faisons parvenir les éléments du dossier et vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Françoise Gady-Larroze



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PAU, le

22 JUIN 2004

DIRECTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES AFFAIRES
CULTURELLES

RÉF. D.C.L.E. 3

Affaire suivie par :
Eliane VILLAFRUELA
Tél : 05.59.98.25.40
EVAL

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 14 juin 2004, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'avenir des montagnes de Bruges-Capbis-Mifaget, menacées par la réalisation de pistes de quads.

J'ai saisi de cette affaire les divers services de l'Etat concernés (direction départementale de l'agriculture et de la forêt et direction régionale de l'environnement).

Je ne manquerai pas de vous tenir informée dans les meilleurs délais, des éléments dont je disposerai sur les différents points que vous abordez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire Général,

Jean-Noël HUMBERT

Madame Françoise GADY-LARROZE
Présidente de l'Association Bien Vivre à Bruges-
Capbis-Mifaget »

64800 BRUGES

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX. TÉL. 0 821 80 30 64 - TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99
courrier@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr - site internet : www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

« *IL Y A 60 ANS ...* »

Le 6 juin 2004, la France fêtait avec faste les 60 ans du débarquement de Normandie.

Il y a 60 ans, en 1944, la résistance au nazisme et au gouvernement de Vichy continuait partout... même dans les environs de Bruges.

Il y a 60 ans, le 9 juillet 1944 : Roger Saint Laurent était enlevé par la Gestapo.

Rappelons-nous qui était Roger Saint Laurent.

Né à Bruges, le 19 décembre 1925, il s'enrôla, dès le 6 juin 1944, (à même pas 19 ans) dans un groupe de Corps Francs et participa à la désorganisation de l'armée ennemie occupante.

Le 19 juin 1944, une opération de représailles contre les maquis environnants, guidée probablement par des délateurs, se termina par une fusillade... « A lui seul et avec sa mitraillette, il mit quatre allemands hors de combat. Cet exploit devait lui être hélas fatal... »*

Reconnu, peut-être après dénonciation, il fut surpris chez ses parents le matin du 9 juillet 1944. Amené sous bonne escorte à Pau, interrogé par la gestapo, il fut retrouvé assassiné huit jours plus tard dans les Landes du Pont Long.

Souvenons-nous de Roger Saint Laurent et de tous ces résistants qui ont lutté pour que le peuple français retrouve sa liberté.

A l'occasion de ses funérailles, Rémy Rey, instituteur à Bruges, et futur maire, prononça deux discours dont nous possédons la copie intégrale et sa transcription**.

A part les adieux à Roger par Monsieur Rey et une plaque sur la tombe familiale, rien, à Bruges, ne rappelle son souvenir.

Roger Saint Laurent a vécu presque 19 ans rue Maubec, actuelle rue du Corps Franc Pommiès : ne pourrait-on y associer son nom ?

JMGL et ACA

* Extrait du document

** Si vous souhaitez en connaître le contenu, vous pouvez obtenir ces documents en contactant l'association.

Etude de la biodiversité

La nature n'a pas encore révélé tous ses secrets.

Ainsi l'étude de la biodiversité permet de découvrir de nouvelles qualités aux essences naturelles pour créer, par exemple, de nouveaux médicaments.

Cependant, la surexploitation de la nature met en péril cette richesse, deux ou trois espèces végétales et animales disparaissent toutes les heures.



Dans nos régions, la disparition des orties entraîne la disparition du papillon « le paon du jour » puisqu'il ne peut pondre ses œufs que sur les feuilles d'ortie !

C.G.

LE PIÉTON BRUGEOIS

Le Piéton Brugeois, très curieux de la vie communale, fréquente souvent le dessous de la mairie à l'affût des dernières décisions prises par la municipalité qui sont épinglées sur le panneau d'affichage.

Ces jours-ci, un permis de construire délivré le 24 juin pour l'implantation d'une antenne attira son attention. C'est sûrement le téléphone mobile qui débarque à Bruges, j'en connais qui vont être contents, se dit-il...

Avisant un conseiller municipal qui passait par là, le Piéton l'apostropha :

- Si j'en crois ce permis de construire signé par le préfet le 24 juin, on va nous mettre une antenne pour le téléphone mobile ?

- C'est exact. Nous avons pris la décision au conseil municipal du 9 juin d'implanter une antenne sur le terrain communal du stade. Mais il y a embrouille ! Je suis furax !

Le Piéton ouvrit grandes ses oreilles en espérant une confidence qui vint toute seule...

- Tu n'as pas lu le compte rendu de la réunion du 9 juin puisque la mairie a oublié de l'afficher. Je te raconte rapidement. Ce projet a été proposé avec insistance par le maire et n'a pas posé de problème à la majorité du conseil, qui l'a accepté à la quasi unanimité, malgré l'absence de dossier technique soit disant acquis. La location du terrain devait rapporter à la commune 2500 euros par an, ce qui n'est pas négligeable !

Le conseiller, reprenant son souffle, poursuivit :

- Or, je viens d'apprendre que le permis affiché à la mairie concerne en fait un terrain privé de Mifaget (3, chemin de Pouyhague) pour lequel un dossier technique a été monté, depuis le mois de février, par la Société Française de Radiotéléphonie SFR. Le maire avait donné son aval à ce dossier mais aucun conseiller, à priori, n'était au courant. Pourquoi faire délibérer le conseil en urgence alors que le projet est ficelé, dans d'autres conditions, depuis plusieurs mois ? C'est de l'abus de confiance ! Le comportement incohérent du maire cache encore une embrouille partisane. Et en plus, la commune va perdre un loyer annuel de 2500 euros qui tombera dans l'escarcelle du propriétaire du terrain de Mifaget.

Rouge de colère, le conseiller respira un bon coup, se calma un peu et ajouta, sentencieux :

- Le maire nous prend pour des jambons, c'est sûr, mais il a intérêt à faire attention à l'os...

Ce fut le mot de la fin. Le piéton, toujours perplexe au sujet de la bonne gestion des affaires communales, se demande encore ce que voulait bien dire le conseiller avec cette histoire d'os...



2004, L' ANNEE DE LA LINGETTE JETABLE !

Qui a eu cette idée folle d'inventer la lingette jetable ? Lingette à démaquiller, lingette à vitres, lingette serpillière, lingette cirante, lingette dé-poussiérante, lingette nettoyante, lingette récurante, lingette odorante, lingette spéciale micro-onde, lingette anti-bactérienne, lingette spéciale WC (à ne pas jeter dans la cuvette !!!), lingette rafraîchissante, lingette pour les bébés...lingette polluante, à coup sûr !

Notre mode de vie est en train de bouleverser l'équilibre de notre environnement dont gaspillage et pollution sont les maîtres-mots.

Après la campagne « Halte

aux sacs jetables », ces sacs gratuits proposés à la caisse des magasins qui ne sont pas récupérables et qui polluent jusque dans la campagne, que doit on penser de la prolifération des lingettes jetables ?

Ce produit de consommation qui représente une part non négligeable du budget familial va-t-il devenir un énième « produit ultime » ?

Bien qu'il reste encore quelques adeptes du gant de toilette-savon de Marseille, l'utilisation de la lingette sur le nez ou le derrière de nos bébés se démocratise et ne semble pas plus polluant que le coton hydrophile dans son sac plastique accompagné de la lotion spéciale bébé, même utilisée dans son flacon « économique ». Il en est de même, pour vous mesdames, qui chaque soir devant votre miroir, utilisez ces fameuses lingettes démaquillantes.

Et qu'en est-il de l'utilisation des lingettes de nettoyage, qu'elles

soient destinées au sol ou à une autre surface, ne contribuent-elles pas, dans une certaine mesure, à faire des économies d'eau ou de polluants chimiques ? Vous économiserez de 6 à 10 litres d'eau en nettoyant votre sol avec une serpillière jetable et les 4 litres d'eau pour chaque rinçage de votre éponge sous l'eau courante du robinet que vous éviterez si vous utilisez une lingette.

Evidemment, du temps de nos grand-mères, alors que l'eau courante n'existait pas, notamment à Bruges où l'eau est arrivée très tard dans les maisons, le nettoyage était bien différent et pourtant la propreté était de rigueur dans la plupart des foyers.

A quand les lingettes recyclables ou les lingettes recyclées ? En attendant, il serait souhaitable de rester raisonnables et d'éviter le gaspillage.

C.G.

*Association Bien vivre à
Bruges-Capbis-Mifaget*

Siège social :

Mairie de Bruges
64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET

Présidente :

Françoise GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : fgdy-larroze@netcourrier.com

Vice-présidents :

Pierre AUBUCHOU
Mireille GASSIOT-PRIOU

Secrétaire :

Dominique RANNOU
Téléphone : 05 59 71 05 96
Mail : rannoud@tiscali.fr

Secrétaire adjoint :

Pierre DUPLEIX

Trésorier :

Philippe CAUSSE
Téléphone : 05 59 71 10 23
Mail : p.causse@wanadoo.fr

Trésorier adjoint :

Jean Michel GADY-LARROZE

Réalisation du journal : Catherine GADIOU
Dessins : Jean Louis GERGERES

ASSEMBLEE GENERALE DE L' ASSOCIATION
« *Bien vivre à Bruges Capbis Mifaget* »

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2004

A LA SALLE DE MIFAGET

Prochains rendez-vous :

JEUDI 19 AÔUT

à 20 h 30

**SOIREE DEBAT A CAPBIS
« SENTIERS ET PISTES DES
MONTAGNES DE BRUGES »
Utilisation, réglementation, usages et droit**

*Avec la participation de
J.P. Vergé -retraité O.N.F.-
Jean Desaunnois -Maire de Capbis-*

DIMANCHE 22 AÔUT

BALLADE AU MERDANSON

**Rendez-vous à 9 h Place de Bruges
Ou 9 h 15 à Pédéhourat**

PREVOIR PIQUE-NIQUE

DIMANCHE 22 AÔUT

**SOIREE GRILLADES
Au « Verger de Mifaget »
pour tous à partir de 19 h 30**

10 € sur inscription

18 et 19 SEPTEMBRE

JOURNEES DU PATRIMOINE

Voir page 5

 ----- BULLETIN D' ADHESION -----

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Adresse électronique pour recevoir les infos par Internet :

Joignez un chèque de 10 € par adhésion ou 5 € pour les jeunes et les chômeurs à l'ordre de l'Association

Monsieur le Maire de BRUGES
Mairie
64800 BRUGES

Monsieur Le Maire,

La lecture des pages 5 et 8 du 4^{ème} numéro du journal édité par l'Association « BIEN VIVRE A BRUGES CAPBIS MIFAGET » nous interpelle ce pourquoi, nous nous adressons à vous par ce courrier.

Ces articles mettent en évidence une grave méconnaissance des us et coutumes de la montagne et des contrats qui lient les ayants droit (Chasseurs, éleveurs et forestiers) au propriétaire (la commune de BRUGES CAPBIS MIFAGET).

En ce qui concerne, le groupement pastoral, nous vous rappelons que ce dernier est titulaire d'un bail en date du 20 Janvier 1980. En outre la Commune a mis au point à pareille époque un cahier des charges visant à régir l'utilisation de ces territoires par les ayants droit.

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- 1) L'article 2 du cahier des charges prévoit qu'il s'agira d'assurer le maintien en bon état des installations et de procéder à leur amélioration. Madame Françoise GADY-LARROZE conteste la gestion que nous faisons de ces terres et stigmatise les travaux que nous avons pu effectuer. Soit, c'est son opinion. Je vous rappelle que l'ensemble des travaux a été validé et cofinancé par plusieurs organismes de taille nationale et européenne (FEOGA notamment). De toute façon là n'est pas l'important, cette remarque est faite à titre de préambule.
- 2) L'article 6 du cahier des charges sus-visé indique que ce seront les ayants droit qui auront la possibilité d'autoriser la circulation des promeneurs et la cueillette de menus produits. Vous comprendrez donc mon émotion d'apprendre par ce journal que des personnes non ayants droit se rendent régulièrement sur les parcelles louées et faisant l'objet du droit de chasse sans

A METTRE A CHEVAL SUR LES PAGES 8 ET 9